

Evaluation, prévention et réduction du bruit dans l'environnement

 Annexe à l'arrêté préfectoral publiant les cartes de bruit stratégiques

 Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

 - Echéance 2022 -

CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

A35 - D1063

Carte de type A

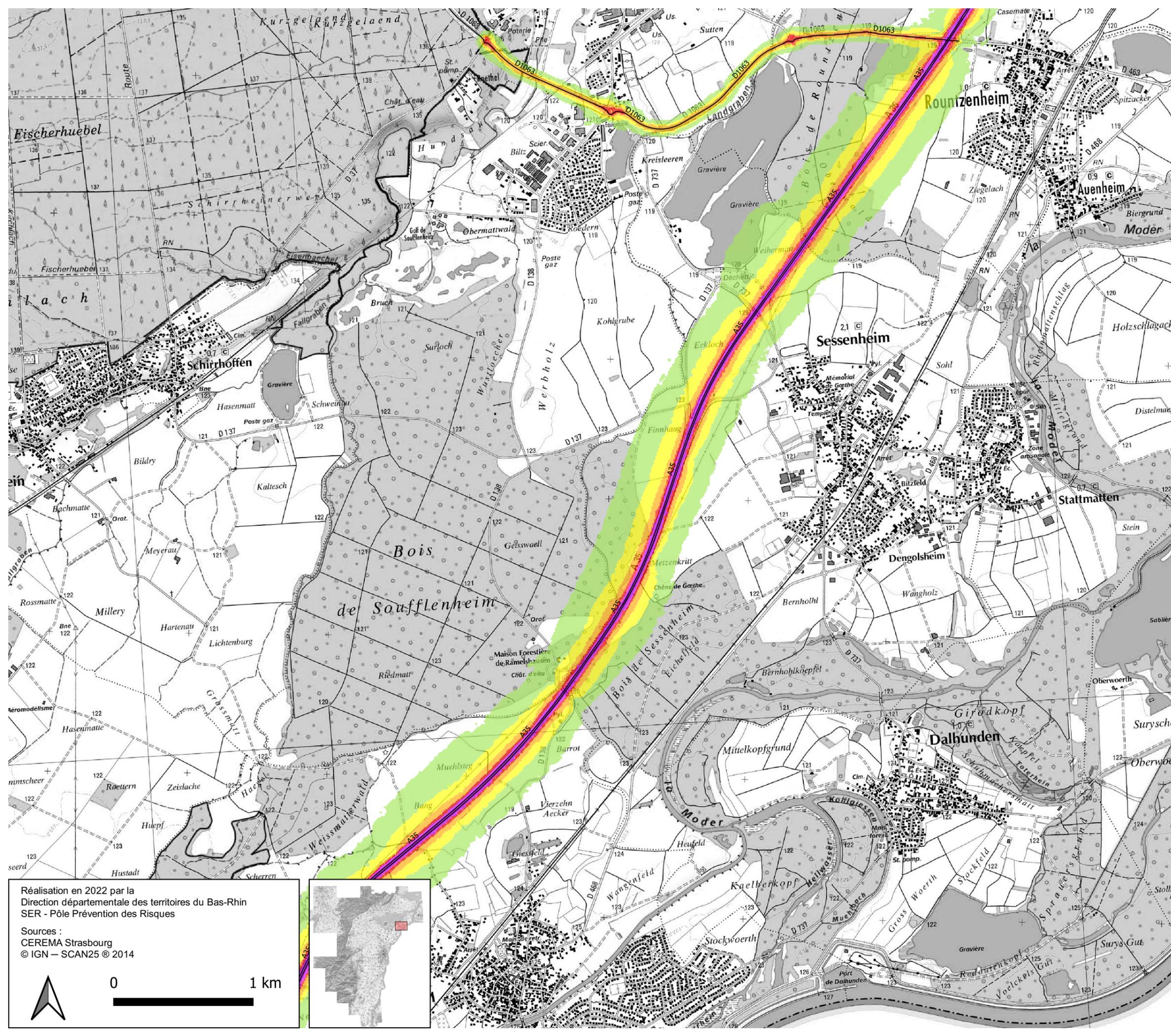
- Zones exposées au bruit routier-

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h

 Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

- Indicateurs Ln**
- Moins de 55 dB(A)
 - Entre 55 et 60 dB(A)
 - Entre 60 et 65 dB(A)
 - Entre 65 et 70 dB(A)
 - Entre 70 et 75 dB(A)
 - Plus de 75 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la

 Direction départementale des territoires du Bas-Rhin

 SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :

 CEREMA Strasbourg

 © IGN - SCAN25 © 2014

